



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée – rue de Hobscheid à Eischen*

En raison du réaménagement des réseaux Creos dans la rue de Hobscheid à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 28 août 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du vendredi, 29 août 2025, à partir de 7h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 12 septembre 2025, la circulation dans la rue de Hobscheid à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie avec mise en place de feux de signalisation sur le tronçon limité entre les maisons sises 28 et 40.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 28 août 2025  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

pour le Bourgmestre  
empêché, l'échevin



Carlo Moes

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)